

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social : 56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Anis SMAOUI (Cabinet ICCA) et Wajdi GUERFALA (Groupement CWG-CRD).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	18 442	20 053	-1 611
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	265 972	226 880	39 092
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 351 745	1 294 916	56 829
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	1 352	1 415	-63
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 889	8 753	-864
AC7- Autres actifs	3.6	32 259	34 322	-2 063
Total Actifs		1 677 659	1 586 339	91 320

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 872	1 875	-3
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers(*)	4.2	0	77	-77
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	28 480	22 267	6 213
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	1 460 798	1 380 090	80 708
PA5- Autres passifs	4.5	86 520	89 209	-2 689
Total Passifs		1 577 670	1 493 518	84 152

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		10 730	9 026	1 704
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		22 205	19 295	2 910
5- Résultat de la période		7 054	4 500	2 554
Total Capitaux propres	4.6	99 989	92 821	7 168
Total Passifs et Capitaux Propres		1 677 659	1 586 339	91 320

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	892	648	244
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		892	648	244
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	100 655	87 310	13 345
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		100 655	87 310	13 345
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	76 457	72 692	3 765
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 310 351	1 257 442	52 909
Total Engagements reçus		1 386 808	1 330 134	56 674

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	55 191	46 780	8 411
PR 2-Commissions	5.2	6 918	5 748	1 170
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		3	3	-
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		62 112	52 531	9 581
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-5 523	-6 043	520
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-5 523	-6 043	520
Produit net Bancaire = (I-II)		56 589	46 488	10 101
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-3 011	-6 556	3 545
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-43	-167	124
PR 7- Autres produits d'exploitation		312	293	19
CH 6- Frais de personnel	5.6	-26 637	-19 960	-6 677
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-8 687	-6 821	-1 866
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-2 317	-1 848	-469
Résultat d'exploitation		16 206	11 429	4 777
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	499	178	321
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.9	-8 043	-4 538	-3 505
Résultat des activités ordinaires		8 662	7 069	1 593
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	6	-1 608	-2 569	961
Résultat Net de la période		7 054	4 500	2 554
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		7 054	4 500	2 554

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2021	31/12/2020	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	61 422	51 754	9 668
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-85	- 307	222
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-67 863	-90 282	22 419
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	2 300	562	1 738
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-21 882	-19 737	-2 145
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-8 999	-25 436	16 437
Impôt sur les bénéfices	-1 168	-11 574	10 406
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-36 275	-95 018	58 743
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-1 453	-3 533	2 080
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 453	-3 533	2 080
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-6 599	-6 896	297
Augmentation / diminution ressources spéciales	81 869	76 416	5 453
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	75 269	69 520	5 749
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	37 541	-29 031	66 572
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	244 365	273 396	-28 773
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	281 906	244 365	37 799

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2021

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	4 153 613	10	41 536 130	69,23%
- Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	602 680	10	6 026 800	10,04%
- CNSS	176396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	2 580	10	25 800	0,04%
Privés	1 846387	10	18 463870	30,77%
- Personnes Morales	249 620	10	2 496 200	4,16%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,61%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2022-02 du 4 Mars 2022.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2015-2019.
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tel que fixé par la circulaire.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

Les provisions collectives "PCgi" à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et des engagements de la classe 1 du groupe en question, par les trois paramètres : le Taux de Migration moyen du groupe "TMgi" et le Taux de Provision moyen spécifique au groupe "TPgi".

$$PCgi = Engagements \text{ « gi » (0 et 1)} \times TMgi \times TPgi$$

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK
- FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID
- ONA FDR-COVID 19

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

Faits marquants de l'exercice 2021 :

▪ Augmentation conventionnelle des salaires

Suite aux négociations sociales entre l'UGTT et l'APTBEF pour les années 2020 et 2021, un accord a été conclu le 26/07/2021 stipulant les décisions suivantes :

- Une augmentation salariale de 5,3% au titre de l'exercice 2020 avec date d'effet le 01/09/2020.
- Une augmentation salariale de 6,7% au titre de l'exercice 2021 avec date d'effet le 01/05/2021.
- Une augmentation de la prime de départ à la retraite qui est passée de 6 mois à 12 mois de salaire avec date d'effet 31/05/2021 ayant un impact s'élevant à 3 308 mD.
- Une augmentation du plafond des crédits logements accordés sur le fonds social qui est passé de 70 mD à 90 mD.

▪ Programmes pour le soutien des très petites entreprises (TPE) en difficultés suite à la pandémie COVID19

Dans le but d'atténuer les répercussions économiques de la pandémie du covid19 dans le cadre du soutien des TPE en difficulté, deux programmes de financement ont été mis en place :

- 1- Programme TPE COVID19 de 25 MD sous forme de crédit sans intérêt sur 4 ans avec une année de grâce pour un montant maximum de 5mD.
- 2- Programme Help Artisan COVID19 de 10 MD pour les artisans.

▪ Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat dans l'éducation et la santé

En association avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers la BTS a participé avec le secteur bancaire à une contribution au budget de l'Etat pour un montant de 918 mD.

▪ Contribution sociale solidaire

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi n°2017-66 de la 18/12/2017 portant loi de finances pour l'année 2018, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 690 KDT. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2021.

▪ La banque a élaboré une stratégie pour la période 2021-2025 qui a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 24/12/2021.

▪ Mission d'apurement des POD :

La banque a effectué à l'aide d'un cabinet externe une mission d'apurement des Provision pour Opérations Diverses (POD) qui représentent des montants bloqués pour le compte des clients et non utilisé antérieur à 2020.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **18 442KDT** contre **20 053KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Caisse	187	186	1
CCP exploitation	3 509	8 223	-4 714
CCP agences BTS	4	8	-4
CCP versement TOUMOUH	28	135	-107
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	14 714	11 501	3 213
TOTAL	18 442	20 053	-1 611

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **265 972KDT** contre **226 880KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	43	42	1
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(2)	265 000	226 000	39 000
Créances rattachées	(2)	929	838	91
TOTAL		265 972	226 880	39 092

3-2-1. Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	3mois-6mois	6mois -1an	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	43	-	-	-	43
Prêts aux établissements Financiers	265 000	-	-	-	265 000
Créances rattachées	929	-	-	-	929
TOTAL	265 972	-	-	-	265 972

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 351 745 KDT** contre un solde de **1 294 916 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Échéances non échues		<u>902 711</u>	<u>897 071</u>	<u>5 640</u>
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	25 397	30 715	-5 318
Crédits sur ressources spéciale	(2)	877 314	866 356	10 958
Échéances impayées sur ressources ordinaires		<u>48 401</u>	<u>55 412</u>	<u>-7 011</u>

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits impayés en Principal	(3)	43 594	49 693	-6 099
Intérêts impayés	(4)	4 807	5 718	-911
Échéances impayées sur ressources spéciales		<u>143 619</u>	<u>135 236</u>	<u>8 383</u>
Crédits impayés en Principal	(5)	125 211	117 208	8 003
Intérêts impayés	(6)	18 408	18 028	380
Comptes débiteurs	(7)	<u>2 721</u>	<u>2 518</u>	<u>203</u>
Créances contentieuses		<u>359 747</u>	<u>304 160</u>	<u>55 587</u>
Comptes débiteurs contentieux		1 508	1 422	86
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	(8)	122 247	119 093	3 154
Créances contentieuses sur ressources spéciales	(9)	235 992	183 645	52 347
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		<u>3 240</u>	<u>3 825</u>	<u>-585</u>
Intérêts échus	(10)	873	1 342	-469
Profit échus		281	398	-117
Intérêts courus non échus		1 655	1 631	24
Profit courus non échus		431	454	-23
Couvertures comptables		<u>-108 694</u>	<u>-103 306</u>	<u>-5 388</u>
Agios réservés	(11)	-54 412	-50 694	-3 718
Provisions sur crédits	(12)	-52 680	-51 240	-1 440
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	(13)	-1 602	-1 372	-230
TOTAL NET		1 351 745	1 294 916	56 829

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **25 397 KDT** au 31 Décembre 2021 contre un montant de **30 715 KDT** au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits Agence Succursale	16 712	16 338	374
Crédits sur ressources ordinaires	3 454	11 525	-8 071
Crédits de consolidation sur ressources ordinaires:	5 231	2 852	2 379
TOTAL	25 397	30 715	-5 318

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre un montant de **877 314 KDT** au 31 Décembre 2021 contre un montant de **866 356KDT** au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	298 209	302 810	-4 601
Financement Gestion pour Compte	(b)	579 105	563 546	15 559
TOTAL		877 314	866 356	10 958

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits sur la ligne FNE		152 088	141 107	10 980
Crédits sur la ligne art11 LF2017		34 496	32 361	2 135
Crédits FADES2		45 412	64 721	-19 309
Crédits sur la ligne BID	(i)	66 213	64 621	1 593
TOTAL		298 209	302 810	-4 601

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Financement Mourabaha	26 231	32 623	-6 391
Profits Mourabaha constatés d'avance	-4 545	-5 975	1 430
Financement Ijara	44 527	37 973	6 554
TOTAL	66 213	64 621	1 593

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC	293 004	291 735	1 269
Dotation FONAPRAM	105 964	106 022	-58
Dotation FOSDAP	397	608	-211
Crédits ONA	18 454	13 548	4 906
Crédits ETAP Autofinancement	930	1 025	-95
Crédits INTILAK	91 235	88 871	2 364
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	111	146	-35
Crédits AF-STORM	32	80	-48
Dotation QFF	95	445	-350
Dotation Entreprise Solidaire	98	143	-45
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	6 587	7 921	-1 334
Crédits Programme MAF	8 448	11 997	-3 549
Crédits Programme BTP	11 171	15 159	-3 988
Crédits Programme CPG	2 528	3 324	-796
Crédits Programme ETAP Autofinancement Kebili	384	384	0
Crédits Programme PNUD	98	253	-155
Crédits Programme GREEN START UP	1 595	1 903	-308
Crédits Programme STARTUP EDUCATION	9 198	9 482	-284

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits Programme STARTUP COMMUNE	2 234	752	1 482
Crédits Programme MAF Covid-19	3 638	9 748	-6 110
Crédits ONA FDR-Covid 19	60	0	60
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19	22 842	0	22 842
Crédits consolidés ETAP Autofinancement	2	0	2
TOTAL	579 105	563 546	15 559

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2021, a atteint **43 594 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits Agence Impayés	421	415	6
Crédits sur Res. Ord. Impayés	40 186	46 455	-6 269
Crédits P.C.F impayés	2 533	2 630	-97
Crédits Consolidés impayés	454	193	261
TOTAL	43 594	49 693	-6 099

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	4 278	5 342	-1 064
Intérêts impayés P.C.F	194	201	-7
Intérêts impayés clients agence	47	64	-17
Intérêts impayés sur crédits consolidés	288	111	177
TOTAL	4 807	5 718	-911

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2021, a atteint **125 211KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
a-Impayés sur Emprunt :	75 244	70 967	4 277
Crédits sur la ligne FNE impayés	53 495	52 234	1 261
Crédits FADES2 impayés	10 399	9 282	1 117
Crédits BID impayés	750	821	-71
Financement MOURABAHA impayés	3 909	2 805	1 104
Financement IJARA impayés	170	848	-678
Crédits Art11 LF2017 impayés	6 521	4 977	1 544
b-Impayés Gestion pour Compte :	49 967	46 241	3 726
Dotations FONAPRAM impayée	23 358	24 617	-1 259
Crédits FOSDAP impayés	133	149	-16

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits ONA impayés	18 130	16 614	1 516
Crédits BTP impayés	859	611	248
Crédits QFF impayés	563	514	49
Crédits INTILAK impayés	2 443	1 646	797
Crédits ETAP Autofinancement impayés	80	117	-37
Crédits BG impayés	16	15	1
Dotation MAF impayés	2 519	1 735	784
Dotation Entreprise Solidaire impayés	71	46	25
Crédits STORM MPJ impayés	57	28	29
Crédits PNUD impayés	60	60	0
Crédits GREEN START UP impayés	47	42	5
Crédits START UP éducation impayés	135	40	95
Crédits START UP COMMUNE impayés	57	0	57
Crédits Programme MAF Covid-19 impayés	1 384	7	1 377
Crédits ONA FDR-Covid 19 ARTISANAT impayés	55	0	55
TOTAL	125 211	117 208	8 003

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
a-Intérêts impayés sur Emprunt :	<u>17 375</u>	<u>17 008</u>	<u>366</u>
Intérêts impayés FNE	10 686	10 371	315
Impayés sur frais BID	61	69	-8
Intérêts impayés FADES2	3 232	3 331	-99
Profits Mourabaha impayés	1 004	1 063	-59
Profits IJARA impayés	570	872	-302
Intérêts impayés art11 LF 2017	1 822	1 303	519
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte :	<u>1 033</u>	<u>1 020</u>	<u>14</u>
Intérêts impayés ONA	902	876	26
Intérêts impayés FOSDAP	30	48	-18
Intérêts impayés BTP	35	65	-30
Intérêts impayés GREEN START UP	2	9	-7
Intérêts impayés START UP éducation	15	21	-6
Intérêts impayés START UP COMMUNE	15	0	15
Intérêts impayés crédits ONA FDR-COVID19 artisanat	34	0	34
TOTAL	18 408	18 028	380

3-3-7. Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
COMPTE CHEQUE	218	207	11
COMPTE COURANT	271	576	-305
COMPTE COURANT ASSOCIATION	57	46	11
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	964	804	160
COMPTE SPECIAL MPJ	902	574	328
COMPTE SPECIAL PCF	307	312	-5
COMPTE SPECIAL SUARL	2	0	2
TOTAL	2 721	2 518	203

3-3-8. Créances contentieuses sur ressource ordinaire :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	118 393	115 706	2 687
Créances contentieuses sur P.C.F	1 390	1 458	-68
Créances contentieuses sur clients agence	981	901	80
Créances contentieuses sur crédits consolidés	1 483	1 028	455
TOTAL	122 247	119 093	3 154

3-3-9. Créances contentieuses sur ressource spéciales :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
a-Créances contentieuses sur Emprunt :	<u>127 611</u>	<u>97 074</u>	<u>30 537</u>
Créances contentieuses sur la ligne FNE	93 708	79 164	14 544
Créances contentieuses sur FADES2	17 534	9 628	7 906
Créances contentieuses sur BID	934	907	27
Créances contentieuses sur Financement MOURABAHA	5 472	2 921	2 551
Créances contentieuses sur Financement IJARA	2 508	754	1 754
Créances contentieuses sur Crédits Art11 LF2017	7 455	3 700	3 755
b-Créances contentieuses Gestion pour Compte :	<u>108 381</u>	<u>86 571</u>	<u>21 810</u>
Créances contentieuses sur Dotation FONAPRAM	78 456	69 518	8 938
Créances contentieuses sur Crédits FOSDAP	1 323	1 215	108
Créances contentieuses sur Crédits ONA	2 878	1 612	1 266
Créances contentieuses sur Crédits BTP	1 013	144	869
Créances contentieuses sur Crédits QFF	1 968	1 571	397
Créances contentieuses sur Crédits INTILAK	17 010	9 617	7 393
Créances contentieuses sur Crédits ETAP Autofinancement	238	279	-41
Créances contentieuses sur Crédits BG	34	12	22
Créances contentieuses sur Dotation MAF	1 004	517	487
Créances contentieuses sur Crédits STORM MPJ	65	92	-27

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Créances contentieuses sur Crédits PNUD	111	22	89
Créances contentieuses sur Crédits START UP éducation	141	0	141
Créances contentieuses sur Crédits Programme MAF Covid-19	21	22	-1
Créances contentieuses sur Crédits consolidé ETAP Autofinancement	163	129	-1
Créances contentieuses sur Crédits ONA FDR-Covid 19 ARTISANAT	5	0	34
Créances contentieuses sur Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID	96	0	5
Créances contentieuses sur Crédits PARTICIPATIF LFC 2015	2 134	876	96
Créances contentieuses sur PRET PARTICIPATIF CPG	1 721	945	1 258
TOTAL	235 992	183 645	52 347

3-3-10. Intérêts échus :

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2021. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	5	25	-20
Intérêts échus sur crédit FNE	491	604	-113
Intérêts échus sur crédits agence	4	5	-1
Intérêts échus sur crédit FADES2	152	411	
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	140	191	-259
Intérêts échus sur crédit de consolidation	33	33	-51
Intérêts échus sur crédits ONA pour FDR	14	35	0
Intérêts échus sur CMT MPJ programme BTP	5	8	-21
Intérêts échus sur CMT MPJ green Start up	1	1	-3
Intérêts échus sur CMT MPJ startup éducation	8	26	0
Intérêts échus sur CMT MPJ startup commune	2	0	-18
Intérêts échus sur crédits ONA FDR-COVID19 artisanat	16	0	2
Intérêts échus dotation FOSDAP NP	2	3	16
TOTAL	873	1 342	-469

3-3-11. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2021. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	20 368	20 571	-203
Agios réservés sur crédit M.T	18 583	19 408	-825
Agios réservés sur PCF	242	251	-9
Agios réservés sur Clients succursale	590	498	92
Agios réservés sur crédits consolidés	953	414	539
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	34 044	30 123	3 921
Agios réservés sur frais BID	148	155	-7

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Agios réservés sur FNE (*)	22 388	20 537	1 851
Agios réservés sur FADES2	5 829	4 883	946
Agios réservés sur art 11 LF2017	2 900	1 874	1 026
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	1 815	1 535	280
Profits Réservés sur Financement IJARA	964	1 139	-175
TOTAL	54 412	50 694	3 718

3-3-12. Provisions sur crédits :

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision crédit contentieux	29 473	26 519	2 954
Provisions crédit M.T	4 133	5 846	-1 713
Provisions crédit FNE	8 232	8 475	-243
Provisions crédit art11 LF2017	1 536	1 266	270
Provisions crédit consolidé	405	218	187
Provisions crédit Agence	528	433	95
Provisions comptes débiteurs	1 336	1 166	170
Provisions crédit PCF	268	281	-13
Provisions crédit BID	75	82	-7
Provisions crédit FADES2	2 633	2 870	-237
Provisions sur Financement Mourabaha	1 201	1 556	-355
Provisions crédit QFF	132	164	-32
Provisions collective	2 608	2 270	338
Provision additionnelle	120	94	26
TOTAL	52 680	51 240	1 440

3-3-13. Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte) :

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA	1 097	984	113
Intérêts à recevoir sur FOSDAP	257	255	2
Intérêts à recevoir sur BTP	72	75	-3
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	5	11	-6
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	33	47	-14
Intérêts à recevoir sur START UP commune	19	0	19
Intérêts à recevoir sur ONA COVID-19	119	0	119
TOTAL	1 602	1 372	230

3-4. Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 352 KDT** et se détaille comme suit **1 349 KDT** titre de participation et **3 KDT** au titre de l'emprunt obligataire :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Societe sidco	365	-232	133	168
Societe sodis sicar	391	-256	135	216
SIBTEL	70	0	70	70
Societe FRDCM	175	-175	0	0
Societe sodino	2 084	-1 093	991	938
TOTAL	3 105	-1 756	1 349	1 412

3-4-2. Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	0	3	3

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2021 à **7 889KDT** contre **8 753 KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Logiciel Informatique	2 057	1 753	304
Fonds de commerce	26	26	0
Immobilisations en cours	440	15	426
Matériel Informatique	5 540	5 506	35
Matériel de Transport	1 831	2 072	-241
Mobilier et Matériel de Bureau	3 045	2 869	175
Terrains	1 440	1 439	0
Constructions	5 608	5 608	0
Agencements, Aménagements et Installations	4 705	4 412	293
Total immobilisations Brutes	24 692	23 700	992
Amortissements	-16 803	-14 947	-1 856
Total immobilisations nettes	7 889	8 753	-864

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2021 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Valeurs Brutes 31/12/2021	Taux %	Amort. cumulés 31/12/2020	Dotations 31/12/2021	Cessions	Amort. cumulés 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisations incorporelles en cours	4 296	34 977		34 977	0%					34 977
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	16 476	1 305		17 781	8 320
software-logiciels	1 753 013	301 972		2 057 185	33%	1 472 769	168 611		1 641 380	415 805
Total Immobilisations incorporelles	1 783 410	336 949	0	2 118 263		1 489 245	169 916	0	1 659 162	459 102
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Immobilisations corporelles en cours	10 329	400 121		405 321	0%					405 321
Mobilier de bureau	2 869 428	238 676	65 276	3 045 028	20%	2 434 313	233 108	65 276	2 602 145	442 883
Matériel de transport et de signalisation	2 071 937		240 611	1 831 326	20%	1 552 070	205 919	240 611	1 517 377	313 948
hardware-matériels et accessoires informatiques	5 505 513	189 174	155 462	5 539 225	33%	2 890 157	1 139 920	155 462	3 874 615	1 664 610
Aménagement Agencement et Installations	4 412 078	291 279		4 705 357	10%	2 836 888	287 913		3 124 801	1 580 556
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	3 744 194	280 392		4 024 586	1 583 255
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%				0	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	21 916 523	1 119 249	461 348	22 573 495		13 457 621	2 147 251	461 348	15 143 524	7 429 971
Total Actif Immobilisé	23 699 933	1 456 198	461 348	24 691 758		14 946 867	2 317 167	461 348	16 802 686	7 889 073

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **32 259 KDT** contre **34 322 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Sièges, succursales et agences		<u>137</u>	<u>294</u>	<u>-157</u>
Comptes centraux et liaisons		137	294	-157
Comptes d'attente et de régularisation		<u>925</u>	<u>1 293</u>	<u>-369</u>
Comptes d'attente et de régularisation		309	311	-2
Valeur en compensation		268	456	-188
Compte Achat IJARA		348	527	-179
Créances sur le Personnel		<u>5 183</u>	<u>5 432</u>	<u>-249</u>
Débiteurs divers		<u>26 094</u>	<u>27 381</u>	<u>-1 288</u>
Créance sur l'Etat	(1)	10 740	9 669	1 070
Etat, impôts et taxes		4 372	8 122	-3 750
Intermédiaire en bourse		51	29	23
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		5 689	5 070	619
Commissions de gestion à recevoir ONA		3 585	3 072	514
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		1 518	1 288	230
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		87	81	5
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		14	13	1
Autres éléments actifs		<u>18</u>	<u>18</u>	<u>0</u>
Compte des stocks		18	18	0
Provision pour risque divers	(2)	<u>-97</u>	<u>-97</u>	<u>0</u>
TOTAL		32 259	34 322	-2 063

(1) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 9 669 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

- 1 071 KDT dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs à emprunt FADES.

(2) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 872 KDT** contre un solde de **1 875 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 872	1 875	-3
TOTAL(*)		1 872	1 875	-3

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	109	112	-3
TOTAL	1 872	1 875	-3

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **0 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
STB Compte Exploitation	-	12	-12
Compte BNA (4740)	-	65	-65
TOTAL	-	77	-77

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **28 480KDT** contre un solde de **22 267KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Comptes Courants	12 086	9 361	2 725
Comptes Chèques	2 442	1 912	530
Comptes d'épargne	932	975	-43
Comptes de dépôt	0	1	-1
Autres sommes dues à la clientèle	<u>13 020</u>	<u>10 018</u>	<u>3 003</u>
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	11 458	8 383	3 076
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 031	1 182	-150
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	531	453	77
TOTAL	28 480	22 267	6 214

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 460 798KDT** contre un solde de **1 380 090 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 459 033	1 378 193	80 839
Ressources d'Emprunt	(1)	609 493	588 307	21 186
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	849 540	789 886	59 653
Dettes rattachées		1 766	1 897	-131
Total		1 460 798	1 380 090	80 708

4-4-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	341 100	320 100	21 000
Emprunt FADES 1	6 966	8 126	-1 160
Emprunt FADES 2	105 948	107 602	-1 654
Ressources BID1	78	78	0
Fonds MOUDHARBA BID 2	68 735	73 735	-5 000
Programme LF 2017 ART 11	86 666	78 666	8 000
TOTAL	609 493	588 307	21 186

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2021 se présente comme suit :

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	4 055	2 272	7 457	17 261	55 425	523 023	609 493
Dettes rattachées	1 730	36					1 766
TOTAL	5 785	2 308	7 457	17 261	55 425	523 023	611 259

4-4-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	242 321	245 251	-2 930
FONAPRAM	235 632	233 792	1 840
Prime investissement / Etat	-47 699	-47 699	0
Fonds INTILAK	121 548	111 535	10 013
Programme LF 2017 ART 11 MC	109 919	99 054	10 865
Ressources FOSDAP	41 989	36 931	5 058
Subvention à recevoir FOSDAP	-36 285	-34 154	-2 131
Ressources ONA-FR	39 028	37 299	1 729
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 205	23 056	149

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Fonds MAF	24 284	23 045	1 239
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	0
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 061	8 066	-5
Programme Startup Education	10 738	10 820	-82
Dotation Programme CPG	4 527	4 528	-1
Ressources ETAP MC	3 664	3 664	0
Fonds QFF	2 482	2 482	0
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	0
FONDS ETAP TATAOUINE	421	422	-1
FONDS GREEN START UP	2 218	2 193	25
Fonds British Gaz	1 539	1 539	0
Ressources PRD	1 100	1 100	0
Ressources ETAP Autofinancement	691	692	-1
Prêt Participatif Programme PNUD	586	588	-2
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	0
Micro crédit PDHL	444	444	0
Ressource STORM	252	388	-136
Micro crédit OVERSEAS	184	184	0
Fonds SEREPT	66	66	0
Micro crédit OMS	18	18	0
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	0
Programme startup Commune	8 208	8 183	25
Programme Femmes Jardin d'enfants Fdr-Covid 19	31	0	31
Fonds ONA FDR-Covid 19	10 116	0	10 116
Fonds SOUTIEN TPE COVID	23 852	0	23 852
TOTAL	849 540	789 886	59 653

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **86 520 KDT** contre un solde de **89 209 KDT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	5 726	4 145	1 581
Comptes régularisation et Crédoeurs Divers	(2)	80 794	85 064	-4 270
TOTAL		86 520	89 209	-2 689

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	5 571	4 008	1 563
Provisions sur Engagement par Signature		155	137	18
TOTAL		5 726	4 145	1 581

4-5-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Sièges, succursales et agences	<u>71</u>	<u>44</u>	<u>27</u>
Comptes liaisons et centraux	71	44	27
Comptes d'attente et de régularisation	<u>16 617</u>	<u>11 964</u>	<u>4 653</u>
Personnel, charges à payer	14 027	9 732	4 295
Comptes d'attente (*)	1 133	1 154	-21
Comptes de régularisation	172	143	29
Valeur en compensation à régler	957	857	100
Nafaa Elaam	328	78	250
Créditeurs divers	<u>64 106</u>	<u>73 056</u>	<u>-8 950</u>
Fournisseurs MPJ (**)	32 167	47 143	-14 976
Fournisseurs Mourabaha	2 160	3 727	-1 567
Fournisseurs IJARA	371	574	-203
Fournisseur d'immobilisation	652	359	293
Auxiliaire de Justice (3*)	417	242	175
FNG à payer (4*)	18 103	14 720	3 383
Etat, impôts et taxes	10 232	6 287	3 945
Assurances à payer	4	4	0
TOTAL	80 794	85 064	-4 270

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifié.

(**) Il s'agit des montants bloqués sur le compte des clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

La variation de 14 976 mD comporte un montant de 8 418 mD qui a fait l'objet d'apurement avec l'assistance d'un cabinet externe et suite à une mission d'audit spécifique.

(3*) Il s'agit du montant des factures des auxiliaires de justice en cours de règlement constaté suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(4*) Cette rubrique comporte les montants encaissés au titre des indemnisations FNG.

4-5-3. Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision Suspends CCP exploitation	2 565	1 029	1 535
Provision Suspends CCP AGENCE	0	164	-164
Provision Suspends BCT	2	2	0
Provision Sur Caisse	3	3	0
Provisions pour risques divers	3 001	2 810	192
TOTAL	5 571	4 008	1 563

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **99 989 KDT** contre **92 821 KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	0
Réserves	(1)	10 730	9 026	1 704
Résultats reportés		22 205	19 295	2 910
Résultat de l'exercice		7 054	4 500	2 554
TOTAL		99 989	92 821	7 168

(*)La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Reserve Légale	4 307	3 118	1 190
Réserve pour fonds social (*)	6 423	5 908	514
TOTAL	10 730	9 026	1 704

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2020	5 908
-Trésorerie	1 699
- Prêts au personnel	4 209
2- Ressources de l'année 2021	515
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	115
3- Solde au 31/12/2021	6 423
- Trésorerie	2 338
- Prêts au personnel	4 085

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **55 191** contre **46 780 KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits des placements		20 842	25 016	-4 174
Intérêts sur crédits	(1)	26 738	18 005	8 733
Produits sur opérations Mourabaha		1 957	1 501	456
Produits sur opérations Ijara		5 654	2 258	3 396
TOTAL		55 191	46 780	8 411

5-1-1. Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts sur crédits MT	7 640	5 316	2 324
Intérêts sur crédits FNE	11 492	6 405	5 086
Intérêts sur crédits FADES2	3 762	3 827	-65
Intérêts sur crédits PCF	126	115	12
Intérêts sur crédits Agence	1 117	989	128
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	2 196	1 153	1 042
Intérêts sur crédits Consolidé	398	194	204
Récupération frais sur crédit BID	7	6	2
Total	26 738	18 005	8 733

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Commissions sur compte		642	355	287
Commissions d'études		1 975	1 825	149
Commissions sur opérations Mourabaha		71	136	-65
Commissions sur opérations IJARA		94	79	15
Commissions de gestion	(1)	4 136	3 353	784
Total		6 918	5 748	1 170

5-2-1. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 145	1 341	-196
Commissions de gestion art 11 MC	357	368	-11
Commissions de gestion FONAPRAM	521	442	78
Commissions de gestion ONA	432	311	121
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	4	1	3
Commissions de gestion INTILAK	194	151	43
Commissions de gestion MAF	296	341	-45
Commissions de gestion BTP	139	102	38
Commissions de gestion CPG	1	3	-2
Commissions de gestion PNUD	1	1	0
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	1	-37	38
Commissions de gestion FOSDAP	5	4	1
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1	1	0
Commissions de gestion STAT UP Education	4	290	-286
Commissions de gestion STAT UP Commune	53	23	31
Commissions de gestion GREEN STAT UP	17	11	6
Commissions de gestion FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19	965	0	965
TOTAL	4 136	3 353	784

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 377	3 520	-143
Intérêts sur emprunt BID	2 061	2 216	-155
Autres intérêts	85	307	-222
TOTAL	5 523	6 043	-520

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 284	5 532	-4 248
Dotation aux provisions sur Crédits	1 363	4 984	-3 621
Dotation/ Reprise aux provisions clients Succursales	93	-218	311
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-154	0	-154

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotation/ Reprise aux provisions sur Financement Mourabaha	-355	766	-1 121
Dotation / Reprise aux provisions collective	337	0	337
Dotations nettes aux provisions pour passifs	1 727	1 024	703
Dotation / Reprise aux provisions pour risques	81	749	-668
Dotation / Reprise aux provisions trésorerie	1 646	276	1 371
TOTAL	3 011	6 556	-3 545

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	43	167	-124
TOTAL	43	167	-124

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **26 637KDT** contre un solde de **19 960 KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Salaires, primes et appointements	18 692	15 573	3 118
Charges Sociales	3 652	3 125	527
Assurances Groupe	605	610	-4
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	3 577	550	3 027
Autres frais	111	103	8
TOTAL	26 637	19 960	6 676

5-7. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **8 687KDT** contre un solde de **6 821KDT** au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Entretien et réparation	1 148	1 038	110
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	2 324	1 470	854
Honoraires et autres services	688	630	58
Publicité et relations publiques	386	346	40
Intervention Amicale BTS	794	731	64
Loyers	764	729	35
Fournitures	427	215	211
Fournitures non stockées	903	625	278
Nettoyages et gardiennage	194	170	24
Impôts et taxes	698	594	104
Don et subvention	5	9	-4
Voyages et déplacements	25	13	12
Autres	331	251	80
TOTAL	8 687	6 821	1 866

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	198	172	26
Pertes exceptionnelles	-9	-3	-6
Solde gain \ perte d'apurement	310	9	301
TOTAL	499	178	321

5-9. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31/12/2021 s'élève à 8 043 KDT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021
Bénéfice comptable avant impôt	15 787
+ Réintégrations	7 469
- Déductions	275
Résultat fiscal	22 981
Impôt sur les bénéfices (35%)	8 043

6. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Taxes conjoncturelles	-690 (***)	-1 119	429
Dons exceptionnels	-918 (*)	-1 450 (**)	532
TOTAL	-1 608	-2 569	961

(*) Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat dans l'éducation et la santé

(**) Dons exceptionnels accordés dans le cadre de l'effort national de lutte contre le COVID 19.

(***)690 KDT : Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2020.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **892 KDT** contre **648 KDT** au 31 décembre 2020, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **100 655KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	32 581	26 666	5 915
Engagement BTS FONAPRAM 2EME GENERATION	12 993	11 018	1 975
Engagement BTS LF 2017 ART 11	15 366	13 741	1 625
Engagement BTS MOURABAHA	2 692	2 446	246
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	11	35	-24
Engagement BTS INTILAK	2 300	1 809	491
Engagement BTS IJARA	15 074	16 027	-953
Engagement BTS MAF	2 314	3 301	-987
Engagement BTS + FNE CCT	1 276	1 163	113
Engagement BTS ONA	3 160	1 703	1 457
ENGAGEMENT FINANCEMENT CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	3 425	2 459	966
Engagement BTS Succursale	356	314	42
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	375	296	79
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	4 526	4 133	393
Engagement BTS BTP	0	172	-172
Engagement BTS GREEN START UP	0	186	-186
Engagement BTS START UP Education	680	758	-78
Engagement BTS START UP Commune	0	997	-997
Engagement BTS ETAP	2 946	6	2 940
Engagement BTS BID	5	0	5
Engagement BTS dotation QFF CCT	41	80	-39
Engagement BTS FOSDAP	8	0	8
Engagement BTS FONDS DE SOUTIEN TPE Covid 19	526	0	526
TOTAL	100 655	87 310	13 345

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **76 457 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 310 351KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	573 925	562 307	11 618
Garantie reçue sur fonds gérés pour compte d'autrui	736 426	695 135	41 291
TOTAL	1 310 351	1 257 442	52 909

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

De La Banque Tunisienne De Solidarité-BTS BANK

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK » (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 99 989 KDT, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 7 054 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 55 191 KDT et 6 918 KDT, soit 99% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2021.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les créances envers les clients s'élèvent à 1 351 745 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52 680 KDT et les intérêts à recevoir sur ressource spéciale et agios réservés ont atteint 56 014 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 (81% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consistent à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la

constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;
- La fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31/03/2022

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. La BTS BANK a conclu une convention avec le Ministère de la femme en date du 13 Septembre 2021 intitulée « programme de soutien des jardins d'enfants, crèches et garderies scolaires pendant la période COVID » ayant pour objectif de faire bénéficier les jardins d'enfants, crèches et garderies scolaires d'un crédit sous forme d'un fond de roulement pour un montant ne dépassant pas 5 000 DT sans intérêts et remboursable dans un délai de 24 mois dont six mois de grâce. Des intérêts de retard pour un taux annuel de 4% seront constatés en cas de retard de paiement.

Au terme de cette convention la BTS Bank percevra des commissions de gestion (5% TTC des débloqués) et de recouvrement (5% TTC des recouvrements)

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2021 au titre de la gestion de ce programme.

2. La BTS BANK a conclu une convention avec le ministère des jeunes, des sports et de l'insertion professionnelle et le ministère de l'économie et de l'appui à l'investissement en date du 04 Juin 2021 intitulé « Soutien TPE-COVID » ayant pour objectif de faire bénéficier aux entrepreneurs des petits projets dans les activités les plus touchées par les répercussions de la pandémie de COVID 19 et du confinement générale, d'un crédit sous forme d'un fond de roulement pour un montant ne dépassant pas 5 000 DT sans intérêts et sans autofinancement remboursable dans un délai de 48 mois dont douze mois de grâce. Des intérêts sont facturés au taux de 4% sur les montants impayés dans les délais.

Au terme de cette convention la BTS Bank percevra des commissions de gestion (5% TTC des débloqués) et de recouvrement (5% TTC des recouvrements).

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2021 au titre de la gestion de ce programme.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues par la « BTS BANK » pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources FONAPRAM, FOSDAP, et le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les commissions perçues par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 145
Commissions de gestion du programme art 11 LF 2017 MC	357
Commissions de gestion FONAPRAM	520
Commissions de gestion ONA-FR	432
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	4
Commissions de gestion INTILAK	194
Commissions de gestion Ministère de la Femme	296
Commissions de gestion BTP	139
Commissions de gestion FOSDAP	5
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	17
Commissions de gestion STAT UP Education	4
Commissions de gestion STAT UP Commune	53
COMMISSION DE GESTION SUR FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID	965
TOTAL	4 132

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2021, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III-Obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1-Le Directeur Général a été nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 23 avril 2021. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 04 mars 2022 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphonique

Par ailleurs, le Directeur Général de la BTS n'a perçu aucune rémunération tout au long de la période étendue de la date de sa nomination en tant que Directeur Général, jusqu'au 31 décembre 2021.

L'encours des crédits accordés par la BTS à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2021 à 183 575 DT (les crédits ont été octroyés au directeur général avant sa nomination dans ce poste).

De même, le Directeur Général a bénéficié d'un débit de compte obtenu aux conditions standards accordés au personnel de la BTS pour un montant de 23 369 DT.

1-2- La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint pour la période allant du 01 janvier 2021 au 22 avril 2021 et qui a été nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota mensuel de carburant, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement de frais téléphoniques.

1-3- La rémunération de l'actuel Directeur Général Adjoint, nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 30 Avril 2021, est fixée par le conseil d'administration réuni le 04 mars 2022. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13ème mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de carburant, de la mise à disposition d'une voiture de fonction

2. Les Jetons de présence et primes spécifiques revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 23 Avril 2021 a fixé les montants au titre de l'exercice 2020, des jetons de présence et des primes revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Jetons de présence : 5 000 DT bruts par administrateur ;
- Prime nette de 1 000 DT pour chaque réunion au profit du président de chaque comité émanant du conseil d'administration sans dépasser 6 000 DT nets par exercice pour chaque président du comité ;
- Prime nette de 500 DT pour chaque réunion au profit de chaque membre des comités émanant du conseil d'administration sans dépasser 3 000 DT nets par exercice pour chaque membre des comités.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeurs généraux Adjoints		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	283 344	283 344	203 928	111 166	113 000	134 500
Indemnité de départ à la retraite et congés payés	141 596	141 596	7 066	7 066		
Total	424 940	424 940	210 994	118 232	113 000	134 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués

Tunis, le 31/03/2022

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA